



Le Take 5

Réfléchir avant d'agir
et agir avec prudence



Définition Take 5 (Prendre 5)



C'est choisir de prendre quelques instants pour réfléchir avant d'agir et d'agir avec prudence.

C'est avant tout,
UN CHOIX PERSONNEL

Pourquoi Take 5 (Prendre 5)



En tant que personne,
quand je suis focalisé
sur une activité :

Je veux tellement bien faire que je fonce
tête baissée ...

Je n'hésite pas à prendre des raccourcis ...

J'oublie les règles élémentaires ...

Je ne prends pas forcément en compte
tous les changements dans mon
environnement ...

→ Je ne perçois pas tous les
dangers



En tant que Manager,
quand je focalise mon
équipe sur un seul résultat
:

Je génère des comportements trop
focalisés ...

Je laisse peu de chances à mes
collaborateurs de percevoir les dangers et
d'analyser les risques ...

→ Je peux améliorer mon
leadership santé sécurité ...



Take 5

STOP



TAKE 5



Décider
d'agir en
prudence

5 étapes pour
réfléchir avant d'agir
et agir en prudence

1. Je visualise mon activité;
2. Je perçois et j'identifie les dangers
3. Je sécurise mon activité
4. J'évalue les risques résiduels et je prends ma décision
5. Je réalise mon travail avec prudence. Je reste vigilant et attentif.



Take 5

Identifier les dangers au moment de l'intervention

5- Je réalise mon travail et je reste vigilant

1- Je visualise mon activité



4- J'évalue les risques résiduels et je prends ma décision

2- Je perçois et j'identifie les dangers

3- Je sécurise mon activité

C'est ...

- Une approche en 5 étapes
- Moins de 5 minutes
- Pour impliquer les personnes
- Une identification des dangers
- Au moment de l'intervention
- Basé sur la perception
- Une manière d'ouvrir une communication ouverte
- Un support pour exprimer son leadership

➔ Un Rituel avec le droit et le pouvoir d'arrêter le travail.

Ce n'est pas...

- Une lourde charge additionnelle
- Un Système
- Un outil qui appartient au leader
- Une analyse de risque
- Un outil orienté risque générique
- Longtemps avant l'intervention
- Un permis de travail
- Un outil pour traquer l'activité des employés

➔ Une nouvelle procédure additionnelle

Take 5 (Prendre 5)



TAKE 5



(Prendre 5)

Date :

Tâche:



Je visualise mon activité

O N

Est-ce que je comprends la tâche à réaliser ?

Y a-t-il quelque chose de nouveau ou différent aujourd'hui ?



Je perçois et j'identifie les dangers

Mon état interne

Explosion / Incendie

Chute de hauteur

Mécanique

Machine

Outillages

Opération de levage

Electricité

Produits chimiques

Autres énergies

Autre : à préciser

Chute de plain pied

Engins / véhicules

Ergonomie

Bruit

Contraintes climatiques

Points chauds

Rayonnement

Espace clos

Co-activité

Environnement



Je sécurise mon activité

Chaque case rouge identifiée à l'étape 1 ou 2 nécessite la détermination de moyens de prévention



J'évalue les risques résiduels et je prends ma décision

FAIBLE ■

Je fais le travail et je suis prudent

MOYEN ■

Je partage mon analyse avec un collègue

ELEVE ■

Je ne fais pas le travail, j'informe ma hiérarchie



Je réalise mon travail en professionnel et je reste prudent et vigilant

Initiales du (des) intervenant(s) :



Exemple de courrier d'information avant l'implémentation TAKE 5

Bonjour à toutes et tous,

Dans le cadre de l'engagement santé sécurité de [#Nom de l'entreprise] et de nos échanges fructueux et des dynamiques avec toutes les parties prenantes, nous sommes fiers des progrès en cours.

A ce titre, je tiens à vous féliciter pour toutes vos actions et nous allons continuer nos efforts afin que chacun rentre à la maison sans blessure.

Pour continuer nos progrès vers le zéro accident zéro maladie durable au sein de [Nom de l'entreprise] nous avons défini un certain nombre de mesures [#Lister les mesures].

Dans ce message, je voudrais revenir sur un des outils essentiels à notre succès durable, le Take 5.

Il s'agit d'une méthodologie pour nous permettre d'identifier les dangers de l'activité que nous allons réaliser, et de prendre les mesures nécessaires à sa réalisation sans blessure.

Cette méthodologie a été mise en place dans de nombreuses entreprises et à contribue à des améliorations significatives. C'est pour cette raison, que nous allons lancer le Take 5.

C'est le droit et le devoir donnés à chacun de prendre 5 minutes pour réfléchir avant d'agir.

Chaque jour, chacun d'entre nous, de manière consciente ou inconsciente, évalue des risques et nous nous adaptons à notre environnement personnel ou professionnel. Afin de prendre soin de sa santé et de sa sécurité et de celles des autres, il est nécessaire de prendre conscience de sa tâche et des dangers, de décider des mesures de prévention et d'agir avec le plus haut niveau de vigilance.

C'est pourquoi, nous vous confirmons votre droit et votre devoir de réfléchir avant d'agir en pratiquant le Take 5. C'est moins de 5 minutes.

Des formations vous seront délivrées pour vous expliquer comment réaliser le meilleur choix pour votre santé et votre sécurité.

Je vous invite à pratiquer le Take 5 dès que nécessaire pour vous et à en favoriser la pratique pour vos collègues.

Soyez prudent, prenez bien soin de vous et de vos collègues.

Ensemble soyons fiers de venir travailler pour [Nom de l'entreprise] et de repartir à la maison sans blessure. Faisons chacun ce choix pour nous-mêmes et pour ceux qui nous sont chers.



Questions et réponses

TAKE 5

Ce Q&R est à titre indicatif. Dans le cas où vous souhaiteriez implémenter cet outil, vous trouverez des réponses possibles aux nombreuses questions qui peuvent vous être posées.

1°) A quel moment dois-je faire un Take 5 ?

Il est nécessaire de faire un Take 5 :

- Avant une intervention présentant des dangers ou des risques non couverts par un mode opératoire.
- Avant toute intervention non routinière
- Ou pour toutes interventions routinières ou couvertes par un mode opératoire si je souhaite être certain de détecter de nouveaux risques et les maîtriser

2°) Si nous intervenons en équipe, chaque membre de l'équipe doit-il remplir un Take 5 ?

- Un Take 5 pour l'équipe est accepté s'il est pratiqué par l'équipe collectivement.

3°) Quelles différences y a-t-il entre un Take 5 et un permis d'intervention ?

- Les Permis / Autorisations doivent être réalisés avant le début de l'opération ou du chantier. C'est lié à plusieurs activités.
- Le Take 5 doit être réalisé avant le début de l'intervention. En effet, les conditions peuvent avoir évolué. C'est lié à une intervention spécifique.

4°) Les sous-traitants qui interviennent avec un personnel de la société doivent-ils faire un Take 5 ?

- Certaines entreprises utilisent déjà un tel système de prévention.
- Nous pouvons inciter les entreprises extérieures à mettre en place un tel dispositif de prévention, sans imposer notre modèle.

5°) N'y a-t-il pas un risque de perdre le carnet dans les ateliers de production lors des interventions ?

- Comme tout autre outil, il faut rester vigilant à ne pas l'égarer. S'il est perdu, il est nécessaire d'informer ses collègues et le responsable de la zone. Cela n'est pas grave, un autre carnet est disponible.



Questions et réponses

TAKE 5

6°) Pourquoi dois-je écrire, habituellement je fais cette analyse dans ma tête ?



- Pour être certain de ne louper aucune étape et aucun danger, il est préférable d'utiliser le carnet, au moins pendant les 6 premiers mois. Ensuite, quand le programme sera inscrit dans notre cerveau, nous pourrons l'utiliser uniquement quand nous le pensons nécessaire. Avoir un aide mémoire est toujours utile, surtout dans les contextes de productivité.

7°) N'y a-t-il pas un risque à faire et écrire le Take 5 ? Cela peut me faire perdre du temps pour ma tâche et m'obliger à me précipiter.



- Le temps moyen d'un Take 5 est de 5 minutes. Le Take 5 est un outil pour garantir « ta sécurité ». Nous nous engageons à laisser le temps nécessaire pour qu'aucune action ne soit réalisée sans maîtrise des dangers. Il n'y a aucune tâche trop urgente pour négliger sa sécurité ou celle de ses collègues.

8°) Si je fais 3 interventions dans la journée dois-je faire 3 Take 5 ?



- Les conditions et l'environnement de travail sont en perpétuels changements. Il est nécessaire d'en avoir conscience pour détecter tous les changements et de prendre les bonnes décisions pour sa sécurité et celle de ses collègues.

9°) Si j'interromps ma tâche pour aller manger, dois-je refaire un Take 5 en reprenant ?



- Les conditions et l'environnement industriel sont en perpétuels changements. Il est nécessaire d'en avoir conscience pour détecter tous les changements et de prendre les bonnes décisions pour sa sécurité et celle de ses collègues.
- Il est donc nécessaire de reprendre le Take 5 initial pour le valider.

10°) Dois-je faire un Take 5 si je vais seulement prendre des mesures/côtes pour un travail ou faire un repérage des lieux pour préparer l'intervention ?



- Si l'environnement est inhabituel et dangereux, je peux décider de faire un Take 5 si nécessaire pour valider mon intervention dans cet environnement non connu et particulier.

Questions et réponses

TAKE 5



11°) Que fais-je si j'ai identifié un risque élevé et que mon supérieur n'est pas d'accord avec l'évaluation ?

- Le Take 5 est à la fois un outil personnel et collectif. Dans tous les cas, si je ne suis pas serein et confiant, je STOPPE et je recherche les solutions avec mes collègues ou mon hiérarchique.
- Le Take 5 n'est pas outil pour s'arrêter de travailler, c'est un outil pour s'assurer que j'ai bien pris conscience de l'ensemble des dangers de l'intervention à un instant donné et que j'ai la possibilité de faire cette intervention sans me blesser ou blesser un collègue. C'est aussi un outil pour prendre avis et écouter les conseils de ses pairs.

12°) Dois-je faire un Take 5 pour des tâches que je fais tous les jours ?

- Si l'environnement est parfaitement stable, je peux décider si j'en ressens le besoin de pratiquer un Take 5 régulièrement pour valider ma sécurité et celle de mes collègues.

13°) Si quelque chose évolue ou d'imprévu arrive, peut-on s'arrêter et refaire le Take 5 ?

- C'est justement l'intérêt de l'outil. Eviter l'imprévu et détecter tout changement de l'environnement

14°) Où puis-je trouver un carnet Take 5 ?

- En fonction de votre entreprise, une note informera les utilisateurs du lieu de distribution ou de mise à disposition.

15°) Si des choses sont cochées phase 2, doit on les re-lister dans phase 3 si cela est déjà listé dans un permis de travail ?

- Le Take 5 permet de détecter et de pallier à des dangers au moment de l'intervention, non couverts par analyse de risque précédente ou par un mode opératoire.
- Donc ce qui est déjà dans les documents ne doit pas être repris.

Questions et réponses

TAKE 5

16°) Que fais-je de mon carnet quand il est plein ?

- Sauf disposition de reconnaissance locale, le carnet est personnel et peut être conservé et archivé si nécessaire.



17°) Est-ce qu'il y aura un indicateur (nombre de carnets / personne...?)

- Il n'y a pas d'indicateur sur l'aspect individuel
- Il pourra exister un ou des indicateur(s) collectif(s) (nombre de carnets utilisés, ...)



18°) Que se passe-t-il en cas d'accident ?

En cas d'accident, nous prendrons soin de la victime en premier et prendrons les premières mesures pour éviter le renouvellement. Ensuite, comme pour tout accident nous réaliserons une analyse des causes afin de définir les actions correctrices.

L'analyse des causes n'est pas une recherche de culpabilité, mais la compréhension du phénomène accidentel pour éviter son renouvellement.



19°) Des audits sont-ils prévus ?

Des audits ne sont pas prévus initialement. Cependant, lors des moments sécurité et des « gembas walk », nous favoriserons l'usage de cette pratique.



20°) Quelle différence entre droit d'alerte et droit de retrait ?

Le Take 5 est un « droit d'alerte » auprès de mes collègues et de mon hiérarchique, si j'estime que je ne maîtrise pas suffisamment les dangers de mon intervention. Il ne s'agit pas d'arrêter le travail mais de trouver ensemble, si nécessaire, les meilleures pratiques pour maîtriser les dangers présents.

Le droit d'alerte et de retrait réglementaires s'appliquent :

- dans toute situation de travail dont une personne a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent (risque pouvant se réaliser brusquement et dans un délai rapproché) pour sa vie ou sa santé,
- ou s'il constate toute défectuosité dans les systèmes de protection.

